



(11) **EP 2 933 372 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:  
**21.10.2015 Bulletin 2015/43**

(51) Int Cl.:  
**D06F 75/12 (2006.01) D06F 79/02 (2006.01)**

(21) Numéro de dépôt: **15159289.6**

(22) Date de dépôt: **16.03.2015**

(84) Etats contractants désignés:  
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR**  
Etats d'extension désignés:  
**BA ME**  
Etats de validation désignés:  
**MA**

(72) Inventeurs:  
• **Loprete, Stéphane**  
**38460 Verna (FR)**  
• **Metay, Cédric**  
**38270 Primarette (FR)**  
• **Andrade, Anthony**  
**38790 ST Georges d'Esperanche (FR)**

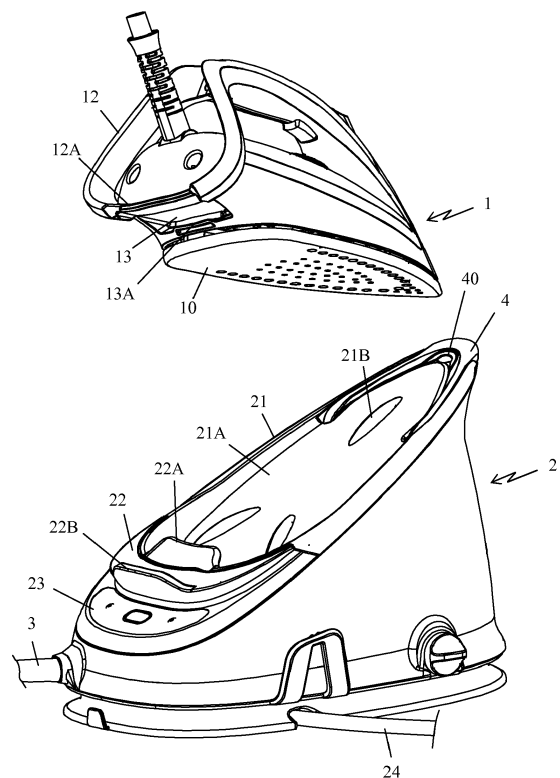
(30) Priorité: **24.03.2014 FR 1452468**

(74) Mandataire: **Bourrières, Patrice**  
**SEB Développement**  
**Service Propriété Industrielle**  
**Les 4 M - Chemin du Petit Bois**  
**B.P. 172**  
**69134 Ecully Cedex (FR)**

(71) Demandeur: **SEB S.A.**  
**69130 Ecully (FR)**

(54) **APPAREIL ELECTROMENAGER COMPORTANT UN FER A REPASSER ET UNE BASE PORTATIVE COMPRENANT UN EMPLACEMENT POUR POSER LE FER A REPASSER**

(57) Appareil électroménager comportant un fer (1) à repasser et une base (2) portative comprenant un emplacement (21A) pour poser le fer (1) à repasser, le fer (1) à repasser comportant une semelle (10) surmontée d'un corps comprenant une partie en porte-à-faux s'étendant derrière la semelle (10), la base (2) comportant des moyens d'immobilisation du fer (1) à repasser sur l'emplacement (21A) permettant le transport de l'ensemble de l'appareil par une poignée (11) du fer (1) à repasser, caractérisé en ce que les moyens d'immobilisation comprennent un organe de maintien (22A) venant s'insérer dans une cavité (13) de forme complémentaire ménagée sur une face inférieure de la partie en porte-à-faux du corps du fer (1) à repasser s'étendant derrière la semelle (10).



**Fig 2**

**EP 2 933 372 A1**

## Description

**[0001]** La présente invention se rapporte à un appareil électroménager comportant un fer à repasser et une base portable comprenant un emplacement pour poser le fer à repasser dans lequel la base comporte des moyens d'immobilisation du fer à repasser sur l'emplacement permettant le transport de l'ensemble de l'appareil par une poignée du fer à repasser.

**[0002]** Il est connu, de la demande de brevet FR 2 874 628 déposée par la demanderesse, un appareil de repassage comportant un fer à repasser et une base portable génératrice de vapeur munie d'un emplacement adapté pour poser le fer. Dans ce document, la base comporte un butoir venant recouvrir la partie arrière du fer à repasser, pour immobiliser cette dernière en position, et un arceau mobile en rotation venant immobiliser la partie avant du fer à repasser de manière à ce que l'appareil puisse être transporté par la poignée du fer à repasser.

**[0003]** Cependant, le butoir ainsi réalisé présente l'inconvénient d'être volumineux, conduisant à la réalisation d'une base relativement encombrante. De plus, le butoir présente l'inconvénient de présenter un aspect massif qui peut nuire à l'esthétique de l'appareil.

**[0004]** Aussi, un but de la présente invention est de remédier à ces inconvénients en proposant un appareil électroménager comportant un fer à repasser et une base portable comprenant un emplacement pour poser le fer à repasser, dans lequel les moyens pour immobiliser le fer à repasser sont à la fois peu encombrants et fiables.

**[0005]** A cet effet, l'invention a pour objet un appareil électroménager comportant un fer à repasser et une base portable comprenant un emplacement pour poser le fer à repasser, le fer à repasser comportant une semelle surmontée d'un corps comprenant une partie en porte-à-faux s'étendant derrière la semelle, la base comportant des moyens d'immobilisation du fer à repasser sur l'emplacement permettant le transport de l'ensemble de l'appareil par une poignée du fer à repasser, caractérisé en ce que les moyens d'immobilisation comprennent un organe de maintien venant s'insérer dans une cavité de forme complémentaire ménagée sur une face inférieure de la partie en porte-à-faux du corps du fer à repasser s'étendant derrière la semelle et en ce que l'organe de maintien est masqué par le fer à repasser lorsque le fer à repasser repose sur l'emplacement de la base.

**[0006]** Une telle caractéristique permet d'assurer un bon maintien de la partie arrière du fer à repasser avec un organe de maintien peu encombrant et présentant l'avantages d'être masqué par le fer à repasser lorsque ce dernier repose sur la base, permettant d'obtenir un appareil avec une base compacte et à l'esthétique améliorée.

**[0007]** Selon une autre caractéristique de l'appareil selon l'invention, l'organe de maintien est constitué par une excroissance fixe s'étendant longitudinalement en direction du centre de l'emplacement, depuis une bordure su-

rélevée de l'emplacement, la cavité comprenant un retour de matière venant se positionner sous l'excroissance lorsque le fer à repasser est disposé sur l'emplacement.

5 **[0008]** Une telle caractéristique présente l'avantage d'assurer un engagement de l'excroissance du fer dans la cavité par un simple mouvement de recul du fer à repasser sur l'emplacement, et d'empêcher le soulèvement de la partie arrière du fer à repasser par rapport à l'emplacement lorsque l'excroissance est engagée dans la cavité.

10 **[0009]** Selon encore une autre caractéristique de l'invention, l'excroissance présente une forme convergente avec des bords arrondis.

15 **[0010]** Une telle caractéristique permet de faciliter l'engagement et le positionnement du fer à repasser sur l'emplacement, la forme convergente et arrondie de l'excroissance assurant le centrage du fer à repasser sur l'emplacement.

20 **[0011]** Selon une autre caractéristique de l'invention, l'emplacement comporte un fond plan, recevant avantageusement des patins en relief, l'excroissance s'étendant sensiblement parallèlement au fond de l'emplacement.

25 **[0012]** Une telle caractéristique permet à l'excroissance d'assurer un parfait maintien de la partie arrière du fer à repasser dans l'emplacement, notamment selon une direction transversale au fond de l'emplacement. La présence des patins présente également l'avantage d'isoler thermiquement la semelle du fond de l'emplacement pour éviter un échauffement excessif de la base.

30 **[0013]** Selon une autre caractéristique de l'invention, les moyens d'immobilisation comprennent une deuxième excroissance s'étendant transversalement à l'excroissance s'engageant dans la cavité, la deuxième excroissance venant s'engager dans un espace dédié ménagé sur une face arrière du fer à repasser.

35 **[0014]** Une telle caractéristique permet d'avoir une deuxième excroissance qui assure un centrage et un maintien additionnel de la partie arrière du fer à repasser sur l'emplacement.

40 **[0015]** Selon encore une autre caractéristique de l'invention, les moyens d'immobilisation comprennent un élément de blocage mobile entre une position repliée dans laquelle le fer à repasser peut être extrait de la base et une position d'immobilisation dans laquelle l'élément de blocage vient immobiliser la partie avant du fer à repasser sur la base.

45 **[0016]** Selon une autre caractéristique de l'invention, la base comporte des moyens de rappel exerçant un couple sur l'élément de blocage dont le sens s'inverse au passage d'une position intermédiaire située entre la position d'immobilisation et la position repliée, le couple exercé par les moyens de rappel tendant à ramener l'élément de blocage vers la position repliée lorsque l'élément de blocage se trouve dans une première plage angulaire comprise entre la position intermédiaire et la position repliée et tendant à ramener l'élément de blocage vers la

position d'immobilisation lorsque l'élément de blocage se trouve dans une deuxième plage angulaire comprise entre la position intermédiaire et la position d'immobilisation.

**[0017]** Une telle caractéristique permet d'avoir un dispositif d'immobilisation du fer à repasser sur l'emplacement qui est fiable et très ergonomique d'utilisation.

**[0018]** Selon une autre caractéristique de l'invention, les moyens de rappel maintiennent l'élément de blocage au contact du fer à repasser lorsque l'élément de blocage est en position d'immobilisation.

**[0019]** Une telle caractéristique présente l'avantage de supprimer tout jeu entre l'élément de blocage et le fer à repasser pour un meilleur maintien de ce dernier sur la base.

**[0020]** Selon une autre caractéristique de l'invention, l'élément de blocage est monté rotatif autour d'un axe et les moyens de rappel sont constitués par au moins un ressort de torsion hélicoïdal comprenant une première extrémité reliée en un point de la base et une deuxième extrémité reliée en un point de l'élément de blocage, le point de l'élément de blocage se trouvant situé entre le point de la base et l'axe, en étant aligné avec ces derniers, lorsque l'élément de blocage occupe la position intermédiaire.

**[0021]** De tels moyens de rappel présentent l'avantage d'être efficaces et simples et économiques à réaliser.

**[0022]** Selon une autre caractéristique de l'invention, l'élément de blocage présente la forme d'un arceau.

**[0023]** Selon une autre caractéristique de l'invention, la base renferme un réservoir et une cuve pour la génération de vapeur sous pression.

**[0024]** Selon une autre caractéristique de l'invention, la base comporte une surface supérieure comprenant un tableau de commande, le tableau de commande étant disposé dans un plan parallèle au plan de l'emplacement.

**[0025]** Une telle caractéristique présente l'avantage d'assurer une très bonne visibilité au tableau de commande pour une meilleure ergonomie d'utilisation.

**[0026]** Selon une autre caractéristique de l'invention, l'emplacement pour poser le fer est incliné par rapport au plan inférieur de la base.

**[0027]** Une telle inclinaison permet d'obtenir une meilleure ergonomie d'utilisation de l'appareil.

**[0028]** On comprendra mieux les buts, aspects et avantages de la présente invention, d'après la description donnée ci-après d'un mode particulier de réalisation de l'invention présenté à titre d'exemple non limitatif, en se référant aux dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une vue de côté d'un appareil de repassage selon un mode particulier de réalisation de l'invention lorsque l'arceau de blocage est en position d'immobilisation du fer ;
- la figure 2 est une vue en perspective de l'appareil de la figure 1 avec le fer à repasser soulevé de la base ;

- la figure 3 est une vue en perspective éclatée du sous-ensemble comprenant l'emplacement pour poser le fer et l'arceau de blocage ;
- 5 - la figure 4 est une vue en perspective agrandie du sous-ensemble de la figure 3 avec l'arceau de blocage en position repliée ;
- la figure 5 est une vue de dessus du sous-ensemble de la figure 3 ;
- 10 - Les figures 6, 7 et 8 sont des vues en coupe selon la ligne VI-VI de la figure 5 lorsque l'arceau de blocage est respectivement en position repliée, en position intermédiaire et en position d'immobilisation.
- 15

**[0029]** Seuls les éléments nécessaires à la compréhension de l'invention ont été représentés. Pour faciliter la lecture des dessins les mêmes éléments portent les mêmes références d'une figure à l'autre.

**[0030]** Les figure 1 et 2 représentent un appareil de repassage, du type générateur de vapeur, comportant classiquement un fer 1 à repasser reposant sur une base 2 portable intégrant, de manière connue en soi, une cuve pour la production de vapeur sous pression, non représentée sur les figures, la base 2 étant alimentée électriquement au moyen d'un câble 24.

**[0031]** Le fer 1 comporte une semelle 10 chauffante surmontée d'un corps plastique monobloc intégrant une poignée 11, cette dernière se prolongeant vers l'arrière du fer par deux bras 12 comprenant une face arrière constituant le talon du fer, le corps comportant une partie en porte-à-faux s'étendant entre la semelle 10 et le talon du fer. La poignée 11 se prolonge classiquement vers l'avant du fer par un nez recouvrant la pointe avant de la semelle 10, le fer 1 étant relié à la base 2 par un cordon souple 3 intégrant des fils d'alimentation électrique de la semelle 10 chauffante ainsi qu'un conduit d'alimentation en vapeur de la semelle 10 du fer.

**[0032]** Comme on peut le voir sur la figure 2, la base 2 comporte une surface inférieure 20 plane destinée à reposer sur un plan horizontal et présente une surface supérieure 21 inclinée comprenant un renforcement constituant un emplacement 21A pour reposer le fer 1, cet emplacement 21A comportant un fond plan incliné de l'ordre de 30° par rapport à la surface inférieure 20 et présentant des patins 21 B en saillie permettant d'isoler thermiquement la base 2 de la semelle 10 du fer.

**[0033]** La surface supérieure 21 de la base 2 comporte, devant l'emplacement 21A, un panneau 23 de commande de l'appareil, avantageusement disposé dans un plan parallèle au plan de l'emplacement 21A, et renferme dans l'espace situé sous l'emplacement 21, un réservoir destiné à alimenter en eau la cuve pour la production de vapeur, le réservoir étant muni d'une trappe de remplissage 25.

**[0034]** Afin de permettre l'immobilisation du fer 1 à repasser sur la base 2, la base comporte un butoir 22 dis-

posé au pied de l'emplacement 21A, sur lequel le talon du fer à repasser vient prendre appui lorsqu'il est posé sur le fond plan incliné de l'emplacement 21A.

**[0035]** Plus particulièrement selon l'invention, le butoir 22 présente une première excroissance 22A venant s'insérer dans une cavité 13 ménagée sur une face inférieure de la partie en porte-à-faux située à l'arrière du fer 1 à repasser.

**[0036]** De manière préférentielle, la première excroissance 22A s'étend parallèlement au fond de l'emplacement 21A et en direction du centre de l'emplacement 21A, depuis une bordure surélevée de l'emplacement 21A, la cavité 13 comportant un retour de matière 13A venant se positionner sous l'excroissance 22A lorsque le fer 1 à repasser est disposé sur l'emplacement 21A de manière à assurer l'immobilisation verticale de la partie arrière du fer 1 dans l'emplacement 21A, l'excroissance 13A présentant avantageusement une forme convergente avec des bords arrondis pour faciliter l'engagement et assurer un centrage du fer à repasser sur l'emplacement 21A.

**[0037]** Dans le mode de réalisation particulier illustré sur les figures, le butoir 22 comporte également une deuxième excroissance 22B présentant une forme semblable à la première excroissance 22A, cette deuxième excroissance 22B étant disposée légèrement en retrait du bord de l'emplacement 21A et s'étendant transversalement à la première excroissance 22A, vers le haut, de manière à venir s'insérer dans un espace 12A ménagé entre les deux bras 12 et assurer un calage latéral du fer 1 à repasser dans l'emplacement 21A, en complément du guidage et maintien déjà réalisé par la première excroissance 22A.

**[0038]** La partie avant du fer 1 est immobilisée sur la base 2 au moyen d'un arceau 4 de blocage monté pivotant au niveau de la partie de l'emplacement 21A recevant la pointe avant de la semelle 10 du fer, l'arceau 4 présentant avantageusement une forme triangulaire épousant le contour de l'extrémité avant de l'emplacement 21A.

**[0039]** L'arceau 4 peut pivoter entre une position repliée, illustrée sur les figures 2 et 6, dans laquelle l'arceau 4 est engagé dans une gorge de réception ménagée en bordure de l'emplacement 21A, en étant disposé parallèlement à la surface supérieure 21 de la base, et une position d'immobilisation du fer, illustrée sur les figures 1 et 8, dans laquelle l'arceau 4 prend appui contre la surface supérieure du nez du fer 1, l'arceau 4 comportant avantageusement une partie souple 40 rapportée par surmoulage dans la partie creuse de l'arceau 4 venant au contact du corps du fer 1 à repasser lorsque l'arceau 4 est en position d'immobilisation.

**[0040]** Conformément aux figures 3 à 4, qui représentent isolément le sous-ensemble définissant la surface supérieure 21 de la base, l'arceau 4 est préférentiellement constitué d'une pièce plastique comprenant deux branches, définissant un V inversé, comportant une extrémité inférieure traversant une ouverture 26 ménagée

sur la surface supérieure de la base 2 pour être montée pivotante sur un axe 5 disposé à l'intérieur de la base 2, l'axe 5 étant porté par des pattes 27 faisant saillie sous la surface supérieure de la base 2.

**[0041]** La base 2 comporte des moyens de rappel 6 exerçant un couple sur l'arceau 4 dont le sens s'inverse au passage d'une position intermédiaire, illustrée sur la figure 7, située entre la position repliée et la position d'immobilisation, le couple de rappel ramenant l'arceau 4 vers la position repliée lorsque ce dernier se trouve dans une position angulaire située entre la position repliée et la position intermédiaire et ramenant l'arceau 4 vers la position d'immobilisation lorsque ce dernier se trouve dans une position angulaire située entre la position intermédiaire et la position d'immobilisation.

**[0042]** Les moyens de rappel sont avantageusement constitués par deux ressorts 6 de torsion hélicoïdaux disposés à proximité de l'extrémité inférieure des branches de l'arceau 4, chaque ressort 6 comportant une première extrémité recourbée s'engageant dans un orifice 28A ménagé dans un plot support 28 faisant saillie sous la surface supérieure 21 de la base et une deuxième extrémité recourbée s'engageant dans une encoche 41 formée en bordure de la branche de l'arceau 4.

**[0043]** Conformément aux figures 6 à 8, l'encoche 41 est ménagée en bordure de l'arceau 4 de telle sorte que l'encoche 41 se trouve au-dessus de la ligne d passant par l'orifice 28A et l'axe 5 de rotation lorsque l'arceau 4 se trouve en position repliée, illustrée sur la figure 6, et se trouve en dessous de la ligne d lorsque l'arceau 4 se trouve en position d'immobilisation illustrée sur la figure 8, dans laquelle l'arceau 4 forme avantageusement un angle de l'ordre de 50° par rapport au fond de l'emplacement 21A, l'encoche 41 se trouvant alignée avec la ligne d lorsque l'arceau 4 occupe une position intermédiaire, illustrée sur la figure 7, dans laquelle l'arceau forme avantageusement un angle de l'ordre de 20° par rapport au fond de l'emplacement 21A.

**[0044]** De manière préférentielle, l'arceau 4 comporte également une butée 42 qui vient en appui contre un bord 26A de l'ouverture 26 pour limiter la course de pivotement de l'arceau 4 dans une position d'arrêt, non illustrée sur les figures, située légèrement au-delà de la position d'immobilisation.

**[0045]** Le fonctionnement des moyens d'immobilisation du fer 1 à repasser sur la base 2 va maintenant être décrit.

**[0046]** Lorsque l'utilisateur souhaite immobiliser le fer 1 à repasser sur la base 2, il amène le fer 1 à repasser sur l'emplacement 21A en posant la semelle 10 sur les patins 21 B de telle sorte que la partie arrière du fer 1 à repasser soit légèrement distante du butoir 22. L'utilisateur fait alors légèrement glisser le fer 1 à repasser vers le butoir 22 de manière à ce que la première excroissance 22A s'engage dans la cavité 13 ménagée à l'arrière du fer à repasser, ce glissement étant favorisé, voire s'effectuant automatiquement sous l'effet de la gravité, grâce à l'inclinaison prononcée de l'emplacement 21A et du

revêtement anti-adhérent pouvant être disposé sur les patins 21 B.

[0047] Le fer 1 à repasser se positionne alors automatiquement sur le butoir 22, sous l'effet du guidage réalisé par l'insertion de la première excroissance 22A dans la cavité 13 et la deuxième excroissance 22B vient s'engager dans l'espace 12A ménagé entre les bras 12 du fer à repasser de sorte que la partie arrière du fer 1 à repasser se trouve calée latéralement sur la base 2.

[0048] L'utilisateur saisit ensuite manuellement l'arceau 4 de manière à le soulever vers la position intermédiaire illustrée sur la figure 7, en contrant le couple de rappel exercé par les ressorts 6 dans le sens  $R_1$ , le couple de rappel diminuant progressivement pour devenir nul au passage de la position intermédiaire. Lorsque l'arceau 4 est amené manuellement au-dessus de la position intermédiaire, le couple de rappel exercé par les ressorts 6 s'inverse, les ressorts 6 exerçant alors un couple de rappel dans le sens  $R_2$  qui augmente progressivement au fur et à mesure que l'arceau 4 s'approche de la position de blocage dans laquelle il vient buter contre le nez du fer 1 à repasser.

[0049] Ainsi l'utilisateur peut relâcher l'arceau 4 lorsque ce dernier est soulevé au delà de la position intermédiaire, les ressorts 6 amenant alors automatiquement l'arceau 4 contre le nez du fer 1.

[0050] Dans la position de blocage, l'arceau 4 est appliqué contre la face supérieure du corps du fer 1 et repoussant le fer 1 à repasser vers le butoir 22, de sorte qu'il en résulte une immobilisation parfaite, sans débattement, du fer 1 sur la base 2, le soulèvement de la partie arrière du fer 1 à repasser étant empêché par l'insertion de l'excroissance 22A dans la cavité 13 du fer 1 à repasser alors que le soulèvement de la partie avant du fer 1 à repasser est empêché par la présence de l'arceau 4 de blocage. L'utilisateur peut alors transporter l'appareil en toute sécurité en saisissant la poignée 11 du fer.

[0051] Si l'arceau 4 est soulevé au-delà de la position intermédiaire alors que le fer 1 n'est pas disposé sur l'emplacement, l'arceau 4 pivote sous l'effet du couple des ressorts 6 de rappel jusqu'à ce que la butée 42 à la base de l'arceau 4 soit en appui contre le bord 26A de l'ouverture 26, évitant ainsi que l'arceau 4 ne bascule de façon trop importante vers l'arrière de la base 2.

[0052] Lorsque l'utilisateur souhaite utiliser le fer 1 à repasser, il lui suffit de saisir l'arceau 4 pour l'éloigner du nez du fer 1, en exerçant un effort supérieur au couple de rappel exercé par les ressorts 6 de rappel, cet effort diminuant progressivement au fur et à mesure que l'arceau 4 s'approche de la position intermédiaire. Lorsque l'arceau est en-deçà de la position intermédiaire, l'utilisateur peut relâcher l'arceau 4, ce dernier se trouvant ramené automatiquement par les ressorts 6 de rappel dans la position repliée.

[0053] L'utilisateur peut alors saisir le fer 1 à repasser par la poignée 11 de manière à l'éloigner du butoir 22 et à désengager l'excroissance 22A de la cavité 13.

[0054] Un tel dispositif de blocage du fer sur la base

de l'appareil présente donc l'avantage d'être à la fois simple de conception et très ergonomique d'utilisation. En particulier, le butoir immobilisant la partie arrière du fer à repasser présente l'avantage d'être peu volumineux et donc peu encombrant.

[0055] De plus, la cavité recevant l'excroissance étant disposée sur la face inférieure du corps du fer à repasser, elle présente l'avantage d'être sensiblement invisible par l'utilisateur lorsque le fer à repasser repose sur sa semelle. Une telle solution technique permet donc d'avoir un appareil compact, à l'esthétique améliorée.

[0056] Bien entendu, l'invention n'est nullement limitée au mode de réalisation décrit et illustré qui n'a été donné qu'à titre d'exemple. Des modifications restent possibles, notamment du point de vue de la constitution des divers éléments ou par substitution d'équivalents techniques, sans sortir pour autant du domaine de protection de l'invention.

[0057] Ainsi, dans une variante de réalisation non représentée sur les figures, la butée de l'arceau pourra être disposée de telle sorte que la position d'arrêt de l'arceau dans laquelle la butée vient en appui sur le bord de l'ouverture corresponde à une position d'immobilisation du fer dans laquelle l'arceau se trouve à proximité immédiate du fer sans toutefois toucher ce dernier.

[0058] Ainsi, dans une variante de réalisation non représentée, la cuve pour la génération de vapeur sous pression pourra être remplacée par une chambre de vaporisation instantanée, cette dernière pouvant être disposée dans la base ou dans le fer à repasser en étant reliée à un réservoir contenu dans la base par une canalisation d'eau.

## 35 Revendications

1. Appareil électroménager comportant un fer (1) à repasser et une base (2) portative comprenant un emplacement (21 A) pour poser le fer (1) à repasser, le fer (1) à repasser comportant une semelle (10) surmontée d'un corps comprenant une partie en porte-à-faux s'étendant derrière la semelle (10), la base (2) comportant des moyens d'immobilisation du fer (1) à repasser sur l'emplacement (21A) permettant le transport de l'ensemble de l'appareil par une poignée (11) du fer (1) à repasser, **caractérisé en ce que** les moyens d'immobilisation comprennent un organe de maintien (22A) venant s'insérer dans une cavité (13) de forme complémentaire ménagée sur une face inférieure de la partie en porte-à-faux du corps du fer (1) à repasser s'étendant derrière la semelle (10) et **en ce que** l'organe de maintien (22A) est masqué par le fer à repasser (1) lorsque le fer à repasser repose sur l'emplacement (21 A) de la base (2).
2. Appareil électroménager selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** l'organe de maintien est

- constitué par une excroissance (22A) fixe s'étendant longitudinalement en direction du centre de l'emplacement (21A), depuis une bordure surélevée de l'emplacement (21A), la cavité (13) comprenant un retour de matière (13A) venant se positionner sous l'excroissance (22A) lorsque le fer (1) à repasser est disposé sur l'emplacement (21A).
3. Appareil électroménager selon la revendication 2, **caractérisé en ce que** l'excroissance (22A) présente une forme convergente avec des bords arrondis.
  4. Appareil électroménager selon l'une quelconque des revendications 2 à 3, **caractérisé en ce que** l'emplacement (21A) comporte un fond plan, recevant avantageusement des patins (21 B) en relief, et **en ce que** l'excroissance (22A) s'étend sensiblement parallèlement au fond de l'emplacement (21A).
  5. Appareil électroménager selon l'une quelconque des revendications 2 à 4, **caractérisé en ce que** les moyens d'immobilisation comprennent une deuxième excroissance (22B) s'étendant transversalement à l'excroissance (22A) s'engageant dans la cavité (13), ladite deuxième excroissance (22B) venant s'engager dans un espace (12A) dédié ménagé sur une face arrière du fer (1) à repasser.
  6. Appareil électroménager selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, **caractérisé en ce que** les moyens d'immobilisation comprennent un élément de blocage (4) mobile entre une position repliée dans laquelle le fer (1) à repasser peut être extrait de la base (2) et une position d'immobilisation dans laquelle l'élément de blocage vient immobiliser la partie avant du fer (1) à repasser sur la base (2).
  7. Appareil électroménager selon la revendication 6, **caractérisé en ce que** la base (2) comporte des moyens de rappel (6) exerçant un couple sur ledit élément de blocage (4) dont le sens s'inverse au passage d'une position intermédiaire située entre la position d'immobilisation et la position repliée, ledit couple exercé par les moyens de rappel (6) tendant à ramener l'élément de blocage vers la position repliée lorsque l'élément de blocage (4) se trouve dans une première plage angulaire comprise entre la position intermédiaire et la position repliée et tendant à ramener l'élément de blocage (4) vers la position d'immobilisation lorsque l'élément de blocage (4) se trouve dans une deuxième plage angulaire comprise entre la position intermédiaire et la position d'immobilisation.
  8. Appareil électroménager selon la revendication 7, **caractérisé en ce que** les moyens de rappel maintiennent l'élément de blocage (4) au contact du fer (1) à repasser lorsque l'élément de blocage (4) est en position d'immobilisation.
  9. Appareil électroménager selon l'une quelconque des revendications 7 à 8, **caractérisé en ce que** l'élément de blocage (4) est monté rotatif autour d'un axe (5) et **en ce que** les moyens de rappel (6) sont constitués par au moins un ressort de torsion hélicoïdal comprenant une première extrémité reliée en un point (28A) de la base (2) et une deuxième extrémité reliée en un point (41) de l'élément de blocage (4), le point (41) de l'élément de blocage se trouvant situé entre le point (28A) de la base et l'axe (5), en étant aligné avec ces derniers, lorsque l'élément de blocage (4) occupe la position intermédiaire.
  10. Appareil électroménager selon l'une quelconque des revendications 6 à 9, **caractérisé en ce que** ledit élément de blocage présente la forme d'un arceau(4).
  11. Appareil électroménager selon l'une quelconque des revendications 1 à 10, **caractérisé en ce que** la base (2) renferme un réservoir et une cuve pour la génération de vapeur sous pression.
  12. Appareil électroménager selon l'une quelconque des revendications 1 à 11, **caractérisé en ce que** la base (2) comporte une surface supérieure comprenant un panneau (23) de commande, le panneau (23) de commande étant disposé dans un plan parallèle au plan de l'emplacement (21A).

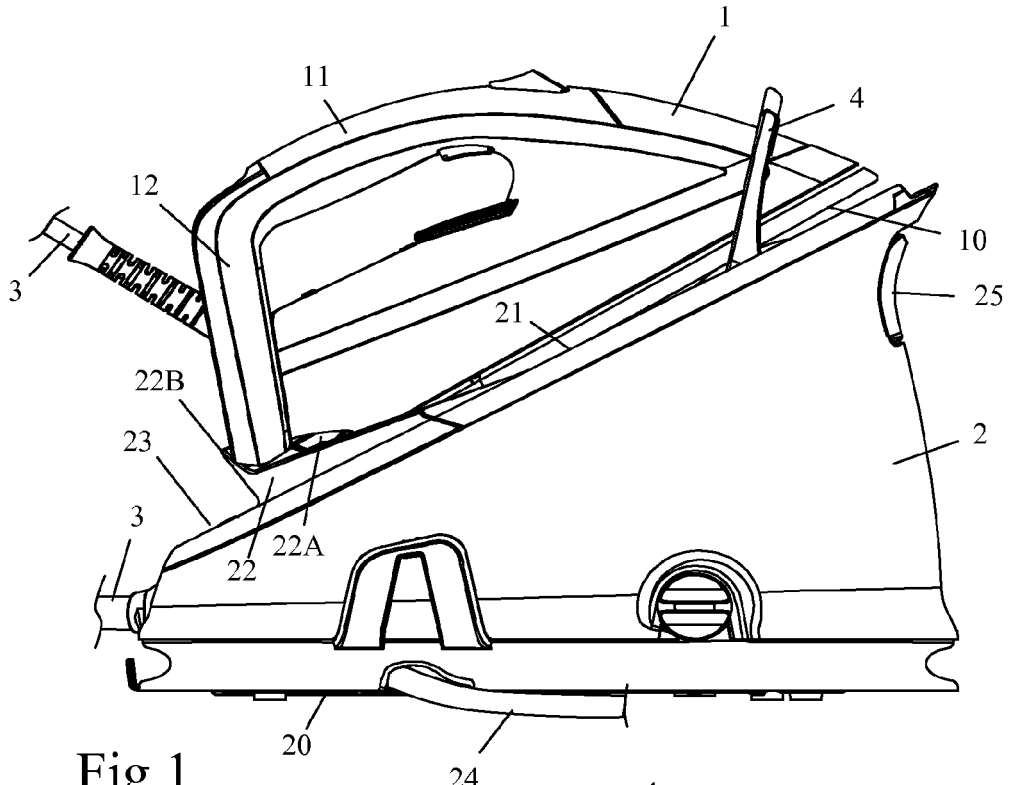


Fig 1

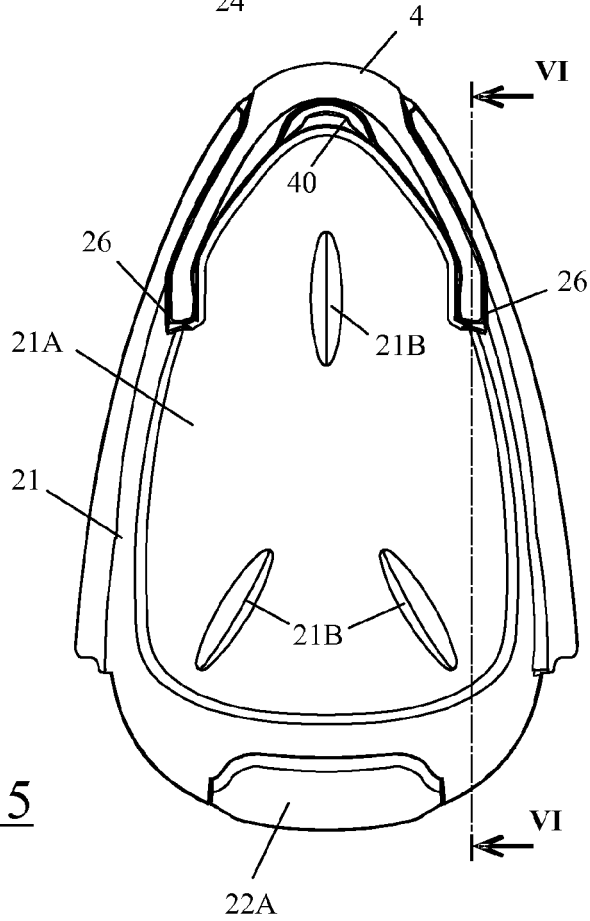


Fig 5

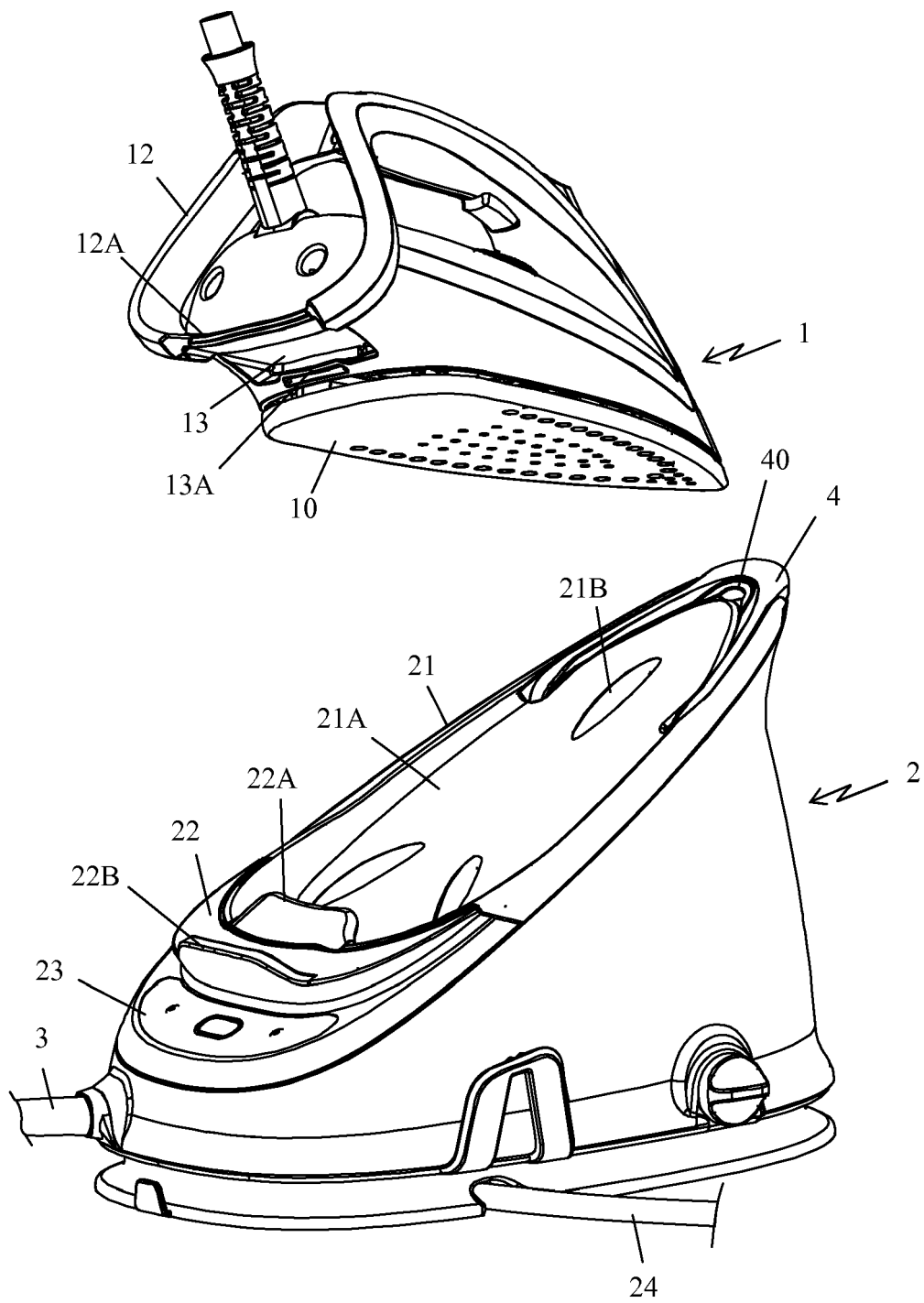


Fig 2

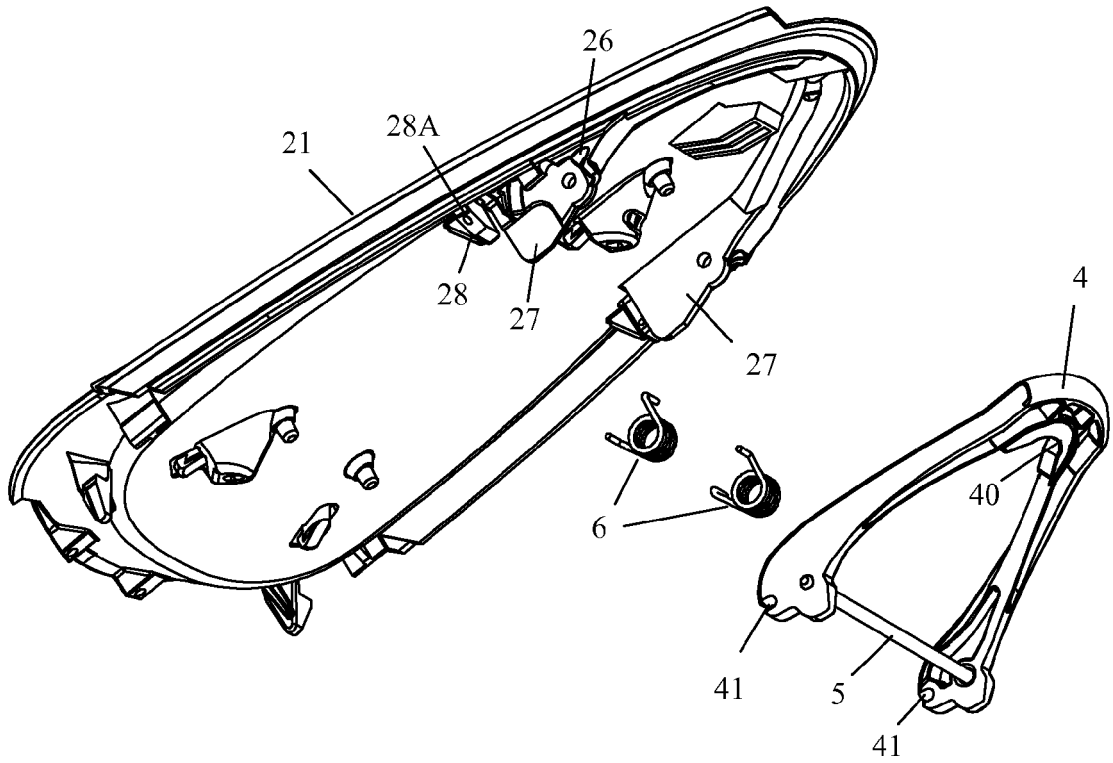


Fig 3

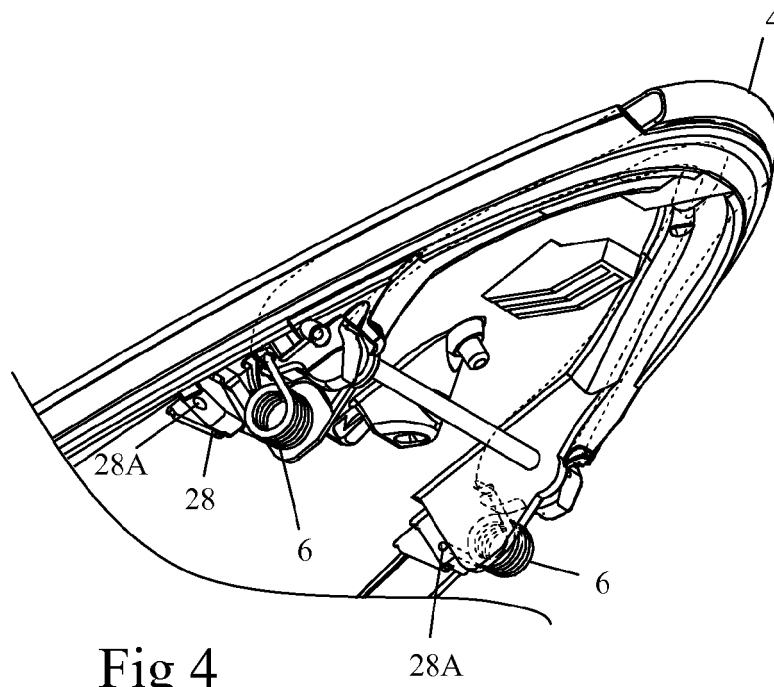


Fig 4

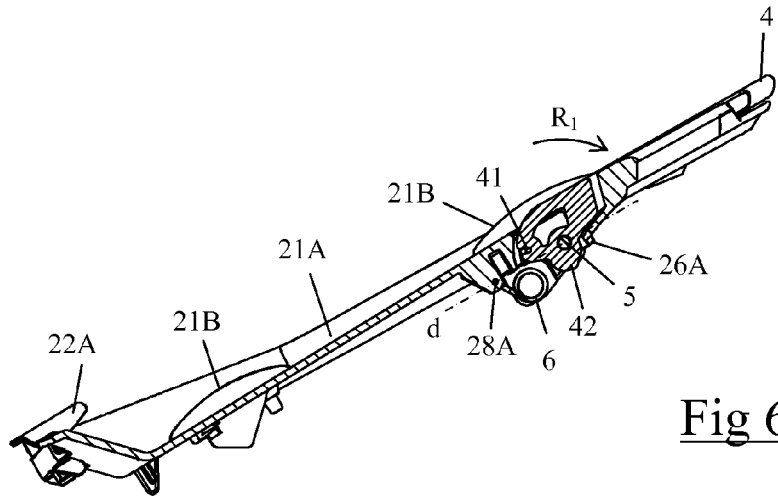


Fig 6

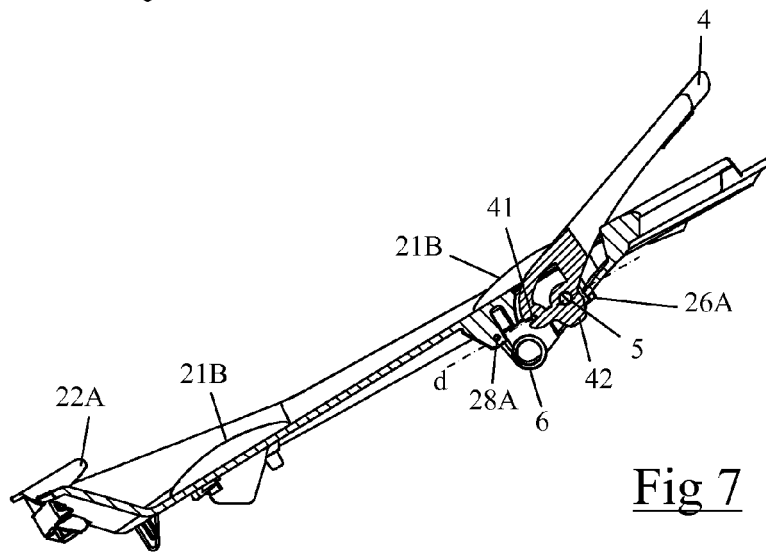


Fig 7

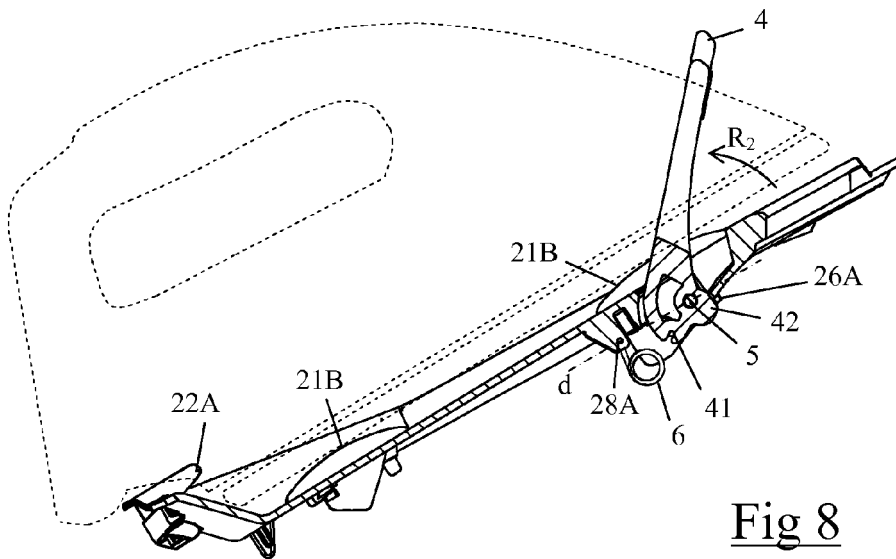


Fig 8



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande  
EP 15 15 9289

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
Y	DE 10 2011 080152 A1 (BSH BOSCH SIEMENS HAUSGERAETE [DE] BSH BOSCH UND SIEMENS HAUSGERÄTE GM) 6 décembre 2012 (2012-12-06) * alinéa [0030] - alinéa [0042]; figures *	10	INV. D06F75/12 D06F79/02
X	EP 0 682 142 A2 (BLACK & DECKER INC [US]) 15 novembre 1995 (1995-11-15) * figures *	1,6	
Y	-----	10	
X	EP 1 612 321 A1 (SEB SA [FR]) 4 janvier 2006 (2006-01-04)	1,11,12	
A	* figures 1-2 * -----	2-10	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			D06F
Lieu de la recherche <b>Munich</b>		Date d'achèvement de la recherche <b>9 septembre 2015</b>	Examineur <b>Diaz y Diaz-Caneja</b>
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ..... & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03/02 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 15 15 9289

5

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.  
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du  
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

09-09-2015

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE 102011080152 A1	06-12-2012	DE 102011080152 A1	06-12-2012
		WO 2012164471 A1	06-12-2012
-----			
EP 0682142 A2	15-11-1995	AU 681769 B2	04-09-1997
		AU 1795295 A	16-11-1995
		CA 2148887 A1	11-11-1995
		EP 0682142 A2	15-11-1995
		US 5512728 A	30-04-1996
-----			
EP 1612321 A1	04-01-2006	AT 393850 T	15-05-2008
		CN 1715548 A	04-01-2006
		DE 602005006346 T2	20-05-2009
		EP 1612321 A1	04-01-2006
		ES 2304677 T3	16-10-2008
		FR 2872525 A1	06-01-2006
		HK 1084707 A1	15-08-2008
		RU 2373310 C2	20-11-2009
-----			

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

**RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION**

*Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.*

**Documents brevets cités dans la description**

- FR 2874628 [0002]